

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Avis sur le renouvellement des conventions d'occupation précaire de logement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2024

Réuni le : 24/06/2024

Sous la présidence de : Ludovic Petoïn

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable, sous réserve, au renouvellement d'une convention d'occupation précaire d'un logement de fonction

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP Logement: Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable en direction de la collectivité propriétaire, pour le renouvellement de la convention d'occupation précaire existante, sous la réserve expresse de la vacance effective du logement, suite à la demande de dérogation à l'obligation de loger qui pourrait être formulée par le Principal du collège, attributaire de ce logement de fonction, auprès de Monsieur le DASEN des Pyrénées-Atlantiques pour la prochaine rentrée scolaire:

- Logement n°6 (si dérogation annuelle) pour la période du 01/08/2024 au 31 juillet 2025, au bénéfice de Mme LABAIGT Christine (loyer mensuel arrêté par France Domaines)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0